

Ces propositions sont le fruit d'une réflexion nourrie d'entretiens avec différents acteurs culturels ; Elles se concentrent sur la défense de la professionnalisation de la danse, la loi de décentralisation et le désengagement de l'état qui doit être corrigée par des réformes dans l'attribution des subventions et la création de Pôles Danse Régionaux qui aideraient des Cie à s'implanter en Province.

Ces propositions sont inspirées de projets existants et d'expériences qui fonctionnent en Région et à l'étranger ; Elles forment un ensemble cohérent mais encore incomplet et surtout correspondent aux nouvelles affectations des budgets entre état et région, afin qu'on ne nous oppose pas sans cesse :

" On peut pas, loi de décentralisation "

Propositions pour la danse en France.

Evaluation artistique des projets chorégraphiques

Commission DRAC

Nous considérons que les chorégraphes doivent être évalués par des experts ayant vu leurs œuvres dans un cadre professionnel.

Dans un contexte de faible diffusion de la danse nous proposons un mode de fonctionnement nouveau.

Toutes les personnes ayant reçu un agrément d'une DRAC pour être considéré comme expert sont invitées à rédiger une note d'évaluation sur les spectacles qu'ils voient dans des conditions professionnelles, **quelque soit leur région d'origine ou la région d'origine de la Cie.**

Ces notes sont transmises aux inspecteurs de la DMDTS : lors de la réunion de la commission interrégionale, ces notes sont communiquées aux experts et éclairent leur délibérations sur l'évaluation d'une Cie.

Le vote a lieu à bulletin secret et les votes sont dépouillés à la fin des délibérations sur chaque région.

Composition des commissions DRAC

Nous souhaitons que l'agrément DRAC soit élargi à des artistes d'autres disciplines qui souhaiteraient s'engager à voir de nombreux spectacles de danse.

Comité technique des Régions

Commission SACD ou ADAMI

APA, aide aux projets artistiques chorégraphiques

Un projet artistique doit pouvoir être aidé par la DRAC sur 2 ans ce qui est beaucoup plus conforme aux réalités des productions aujourd'hui.

Un chorégraphe qui choisit de ne pas faire de demande d'aide une année ou qui change de région, doit pouvoir retrouver le niveau de subvention qu'il avait auparavant, si son projet est retenu.

Aide aux Cie conventionnées

Décentralisation, action artistique des Conseils Régionaux (CR)

Rappel, les CR sont responsables de la politique de l'emploi local.

Nous proposons que l'Etat, les Ministères de la Culture, de la ville, de l'Education, de l'Emploi, impulse, soutienne et finance auprès des Conseils Régionaux, une politique de création de **Pôles-Danse Régionaux** avec pour mission de favoriser l'implantation de Cies de danse en Région, la création d'emploi et la création d'un public de danse. Ceci à travers plusieurs axes :

Formation et relation avec les publics

- formation professionnelle de danseurs ; stages d'un an renouvelable à 2 ans.
- formation professionnelle de **chargés de diffusion** et de **chargés de relation avec les publics** sous forme de stage d'un an renouvelable à 2 ans.
- Entraînement régulier du danseur.
- Stages, Masterclass et actions vers tout les publics.

Les **Pôles-Danse** œuvrent à recréer le lien entre la pratique de la danse et la relation aux œuvres chorégraphiques.

Aide aux Compagnies régionales et aux Cies souhaitant s'implanter dans une région.

- Diffusion du travail des Cies régionales et des Cies souhaitant s'implanter dans une région.
- Aide à la communication, à la recherche de financement et à la recherche de diffusion.
- Accueil-studio et résidences longues (un an minimum)
- Il sera demandé aux Cies de participer à la formation des danseurs et aux actions vers les publics.

Les **Pôles Danses** sont des structures légères et diffuses, ils peuvent s'appuyer sur des espaces et structures préexistantes, ils peuvent rassembler des financements de divers territoires : Villes, communautés de communes, départements, Adiam

Ils ne financent pas les Cies mais les aident dans leur recherche de partenaires.

Ils nécessitent :

- Des créneaux de programmation dans des salles de spectacles du territoire,
- Des studios de danse et des bureaux, mais peuvent les partager avec d'autres structures du tissu culturel (les studios des conservatoires de région sont vides 5 jours sur 7).
- Un personnel formé à la diffusion et relation avec les publics qui puisse œuvrer pour toutes les Cies.
- Des stagiaires en formation qui pourront ensuite rejoindre une Cie.

Les **Pôles-Danse Régionaux** sont dirigés par des administrateurs ou des directeurs pédagogiques,

ils ne font pas de choix mais aident toutes les Cies en fonction de leur parcours, ils mettent en relation étroite un territoire et des Cies de danse et s'appuient sur une connaissance fine du territoire :

les lieux de diffusion, les lieux pouvant être utilisés par des Cies,

les partenaires : entreprises, éducation nationale, associations.

Les **Pôles-Danse** sont des outils d'aide à l'emploi par la mise en relation directe de danseurs et de chargés de diffusion formés et résidents dans une région avec des Cies désireuses de s'implanter sur ce territoire.

Exemple de structures qui pourraient élargir leur mission pour bénéficier du statut de **Pôle-Danse Régional** :

Atelier de Paris Carolyn Carlson, Ménagerie de Verre, Mains d'œuvres, le Garage Volkswagen à Rennes, Cellule d'insertion du CCN de Montpellier, Jeune Ballet International de Cannes, Marseille Objectif Danse (si ils ne deviennent pas Centre de Développement Chorégraphique)

De telles structures sont en place en théâtre (pôle de formation pré professionnel du CDN de Tours) et en cirque (le Moulin Fondu à Noisy, le Lido à Toulouse).

Des CR envisagent actuellement de créer de structures de formation pré professionnelles en danse après le conservatoire et le Bac danse, c'est à l'étude.

Dans les régions où il y a très peu de Cies de danse (Auvergne, Picardie, Limousin, Franche Comté, Corse) les **Pôles-Danse** pourraient accompagner la création de Compagnies d'interprètes qui invitent des chorégraphes pour créer, ou reprennent un répertoire existant.

Il existe des exemples de telles Cies soutenues par les villes et les CR :

Cie Colline à Toulouse, Cie Eponyme à Orléans, groupe Grenade à Marseille.

On peut aussi s'inspirer du fonctionnement des Jeunes Ballets des CNSMD Lyon et Paris.

Centres Chorégraphiques Nationaux

Nous souhaitons que les CCN puissent être confiés à des collectifs ou à des regroupements de chorégraphes.

Si 2 ou plusieurs chorégraphes estiment pouvoir travailler ensemble dans un même lieu en conciliant leurs projets respectifs ou en élaborant un projet commun, ces projets doivent être étudiés et soutenus dans le cadre de l'attribution d'un CCN.

(On a connu Diverres-Montet, Montalvo-Hervieu, Bouvier-Obadia pourquoi pas un jour Gaudin-Pernette ou Bastin-Diasnas)

Accueil studio dans les CCN

Nous souhaitons que les accueils-studio longs soient la norme et les accueils studio courts soient une exception.

L'esprit de l'Accueil-studio dans un CCN et celui d'une caution artistique et morale, d'un soutien financier et matériel, c'est un engagement mutuel.

L'équipe du CCN d'accueil doit aider à la communication, à la recherche de financement, à la diffusion du projet, c'est ce qu'on trouve en Belgique.

Il serait naturel qu'un directeur de CCN qui mène des projets à l'étranger soit remplacé pour un temps par un chorégraphe en accueil-studio long. (ex : Gallotta à Grenoble).

Autres questions à poser

CND

Nous souhaitons que la direction du CND donne des garanties sur le fait que la mission du CND est d'être ouvert et de permettre l'accès à toutes les esthétiques de danse proposée en France.

Culture France

Nous souhaitons connaître précisément la mission de Culture France pour la danse.

Nous souhaitons connaître la part du budget de Culture France consacrée au financements de projets de chorégraphes étrangers venant travailler en France et la part du budget consacrée au financements de projets de chorégraphes français allant à l'étranger.

Autres points importants sur les quels il n'y a pas de propositions abouties.

Aide aux Cies conventionnées

Je ne sais pas, à vous

Médiatisation de la danse

Une chaîne de télé spéciale danse, c'est risqué on y verrait que des clips, mais pourquoi pas cela peut évoluer.

Subventionner une télé Danse sur le Net, P.Madala a ce projet, cela avait été évoqué dans un RDV sur le Mécénat avec Lila, Nadia et moi.

Ce serait marrant.

On doit pouvoir en trouver d'autres

Rappel des 15 points de réflexion qui sont à l'origine des actions de ce syndicat.

La liste suivante fait état des thèmes issus des forums de parole qui pourraient servir de base de travail et de réflexion. Cette liste permet aux adhérents de communiquer à tous les chorégraphes non adhérents envisageant de nous rejoindre des informations complémentaires au communiqué sur l'évolution de notre travail. En revanche, nous attendrons que le travail des commissions soit plus avancé pour communiquer cette liste à nos autres interlocuteurs (journalistes, institutions, lieux de diffusions...)

1. la communication

La communication interne à la profession :

- Création d'un site internet avec une partie réservée aux adhérents, accessible avec un code d'entrée.
- Réflexion sur les autres moyens à développer pour diffuser l'information auprès des chorégraphes sur tout le territoire français et augmenter le nombre d'adhérents au sein de Chorégraphes Associés.

La communication externe :

- Colloques et tables rondes, triangulaires ou carrés
- Comment rendre compte de notre action et faire parvenir clairement l'information à nos interlocuteurs immédiats et futurs. Faut-il trouver des moyens de communiquer qui reflètent l'imaginaire et la créativité que nous utilisons par ailleurs dans notre travail ?
- Recherche sur les actions à mener pour faire changer les mentalités et porter notre parole auprès du public, des médias et des institutions...
- Concernant le rapport à la communication vis à vis des médias, des collectivités territoriales, ou de tout autre interlocuteur externe, il est primordial que le porte parole de Chorégraphes Associés sache exprimer de manière réfléchi, nos revendications, réflexions. Il serait souhaitable qu'un ou deux porte-parole officiels soient "élus" à cet effet, afin qu'ils soient le reflet d'une cohérence interne forte.

2. L'emploi et le statut social des artistes chorégraphiques

L'emploi et le statut social des artistes chorégraphes, spécificités à prendre en compte et alignement sur les acquis des autres professions du spectacle.

- Analyse du statut de chorégraphe : parfois employeur, parfois employé, parfois auteur, etc...
- Se renseigner sur l'existence de deux catégories statutaires distinctes : Artiste chorégraphique, et artiste chorégraphe.
- Analyse comparée aux autres professions dans les secteurs artistiques (comparer un chorégraphe, un metteur en scène de théâtre, un metteur en scène d'opéra, un réalisateur...).
- Analyse comparée aux autres professions dans les autres secteurs professionnels (comparer un chorégraphe, des dirigeants de PME, des ingénieurs, des créatifs en pub...).
- Réflexion sur les améliorations à apporter. Par exemple le statut de cadre qui doit être obtenu car il concerne la "reconnaissance" d'une responsabilité différente de celle du danseur, et au moins équivalente voire plus importante de celle du metteur en scène (qui lui est payé comme cadre). Les chorégraphes cumulent souvent plusieurs "casquettes" : d'auteur (au même titre qu'un écrivain de théâtre), de metteur en scène quand ce n'est pas de créateur lumières ou vidéo. Une responsabilité multiple. Ces revendications concernent les modes de rémunérations et aussi les différentes cotisations aux caisses (retraite, etc...).
- Reconnaissance des interprètes : Penser aux démarches à mettre en œuvre pour que les interprètes soient reconnus ; par exemple pour que leurs noms soient mentionnés, sur les affiches et programmes, dans la presse, dans les émissions télévisuelles ou radiophoniques, etc.
- Changer les mentalités et les "évidences" : les directeurs de conservatoires sont tous des musiciens, il n'y a qu'un seul directeur de scène nationale qui vient du monde de la danse, etc...

L'objectif à terme pour la plupart de ces points est d'arriver à une renégociation ou une création de convention collective.

3. Qu'est ce qu'être chorégraphe aujourd'hui ?

La notion d'auteur.

Quelles sont les différentes formes que notre métier peut prendre en fonction de nos envies ?
Quels peuvent être nos champs de compétence : écriture, dramaturgie, mouvement, lumière, multimédia, montage son, montage vidéo... ?

Qu'est que diriger une équipe veut dire dans le travail du chorégraphe ?

Quels sont les besoins d'un chorégraphe ?

4. La diffusion en France

- Détermination de la présence et de l'absence de représentation des compagnies territoriales (dans le sens de compagnies créant sur le territoire français) dans ces lieux de diffusion tels que le Théâtre de la Ville de Paris, l'Opéra de Paris, les Festivals dits « internationaux » : Biennales de Lyon, Montpellier-Danse, Paris Quartier d'été, les Scènes Nationales, les scènes conventionnées, les réseaux aidés de théâtres de ville...

Détermination des aides que l'AFAA et l'ONDA accordent à des compagnies extra-territoriales qui viennent dans ces mêmes lieux de diffusion.

- La diffusion en région. Certaines régions privilégient la diffusion des compagnies locales, alors que d'autres au contraire privilégient les compagnies extérieures à la région. Il conviendrait de faire une étude comparative sur l'ensemble des régions.

- Prendre en compte le fait que l'espace chorégraphique s'est aujourd'hui considérablement étendu, il comprend la rue, les cirques, les bâtiments etc.

5. Les rapports à l'international (diffuseurs, financements)

Quels sont les rapports entre les chorégraphes créant sur le territoire français d'une part et les diffuseurs et financeurs étrangers d'autre part ?

- Se renseigner sur les aides européennes. Trois organismes dans 3 pays différents sont-ils nécessaires ?

- Centraliser les informations sur les réseaux et possibilités de diffusion à l'étranger (par exemple, il existe un festival en Corée du sud auquel des chorégraphes français participent).

- Doit-on aussi aider des chorégraphes français résidant à l'étranger à être programmés en France ? Comment faire reconnaître leurs créations faites à l'étranger auprès des diffuseurs et des institutions ?

6. La présence de l'art chorégraphique dans le spectacle vivant

- Regrouper les chiffres sur cette présence.

- Mettre en lumière les déséquilibres (territoriaux, de budgets alloués, de présence dans les programmations...)

- Y a-t-il un respect de la pluridisciplinarité pour les structures diffusant le spectacle vivant ? La danse y est-elle présente en terme de structures pérennes, de pourcentage des budgets alloués et des spectacles présentés (le cahier des charges d'un Théâtre National précise t'il cette nécessité ?). Dans la réalité, il semble que la notion de "cahier des charges" tende à disparaître (dans toutes les structures, Théâtres Nationaux, CCN, etc.), au profit de la notion de "projet", beaucoup plus floue, et beaucoup moins contraignante pour les structures. Faire un état des lieux sur cette question.

- Pourquoi ne pas demander des quotas pour la danse dans le spectacle vivant ?

- S'assurer, avec le soutien de la SACD, de la déclaration de création chorégraphique lorsque celle-ci apparaît dans un spectacle ou une production non définie comme chorégraphique.

Eventuellement, proposer des minima, lorsque la part du travail chorégraphique n'est pas aisément quantifiable (le/la chorégraphe peut avoir réalisé une part de la mise en scène, en "corps" et en espace, sans que l'on puisse parler de chorégraphie proprement dite).

Que faire en cas de conflit ? A savoir qu'en cas de conflit, la SACD refuse de prendre position entre 2 adhérents (exemple : un metteur en scène en désaccord avec le chorégraphe qu'il emploie).

A titre de comparaison, aux Etats-Unis, le chorégraphe est peu payé mais touche des droits d'auteurs importants.

7. La présence de l'art chorégraphique dans les médias

- Souligner et spécifier l'apport de la chorégraphie dans la production audiovisuelle, événementielle, etc...
- Que faire pour que toute création chorégraphique fasse l'objet d'une production audiovisuelle de qualité, lui permettant d'exister après la fin des représentations et d'être diffusée sur les chaînes thématiques ou généralistes et vendues au plus large public sous forme de DVD.

Réflexion sur une proposition de quotas (dans l'audiovisuel, etc...) pour la danse française (française dans le sens de créée en France) comme il en existe pour la chanson française.

On pourrait prendre contact avec les groupements de réalisateurs de documentaires, en lutte pour sauver la place et la qualité de leur travail, pour mener des actions communes

Contactez aussi le CNC, la 7, ARTE, France Télévision...

Pour connaître les proportions d'œuvres produites et d'œuvres achetées dans la diffusion de la danse sur les chaînes télé.

Sur le fond se pose la question de la représentation de la danse à la télévision, non pas seulement en termes quantitatifs, mais en termes de genre diffusés : créations chorégraphiques pour la caméra, captations de spectacles vivants, adaptations de spectacles vivants pour la caméra, documentaires ...

Qu'est-ce qui est diffusé actuellement et que souhaitons-nous voir diffuser dans l'avenir ?

Quelle est la place de la danse dans la presse ?

Une presse spécialisée est-elle nécessaire, de quel type ? Comparaison avec l'étranger.

8. Le rapport aux financeurs publics

Il importe de connaître le fonctionnement et les rapports entre ces différentes autorités. De plus en plus de financement viennent des collectivités territoriales, et de moins en moins de l'Etat. Les DRAC n'ont sans doute pas les pouvoirs qu'on leur prête.

Institutions

- Ministère
- DRAC
- CND
- CCN
- ONDA
- AFAA

Pour la DRAC par exemple, il existe seulement trois conseillers danse en France. De plus, on note l'absence totale de secteur danse dans certaines DRAC ou bien des budgets ridiculement petits pour la danse. Certains directeurs de DRAC ont des enveloppes tellement réduites qu'ils préfèrent ne pas les afficher. Sentiment de culpabilité, incompréhension face au peu de demandes de niveau professionnel ou au manque réel d'interlocuteurs ?

Faut-il veiller à ce que ces différentes institutions soient indépendantes les unes des autres et que les « décideurs » ne cumulent pas les postes de décision et d'influence au sein des différentes institutions ?

Collectivités territoriales

- CONSEILS RÉGIONAUX
- CONSEILS GÉNÉRAUX
- COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION
- COMMUNES

Analyse de leurs implications financières et de leur place en tant que premiers financeurs dans les conseils d'administration de structures : Scènes Nationales, Scènes conventionnées, CCN, CDN, CNR, Orchestres Nationaux, Régionaux, etc...

- ADIAM, ARIAM etc...

Analyse des budgets et de leurs affectations.

Exemple de difficultés : certaines régions en France sont quasi désertiques en ce qui concerne des lieux de diffusions: la Bourgogne par exemple et la Côte d'or en particulier. Des programmateurs doivent se battre pour essayer de faire vivre la danse dans leur département ou tout simplement dans leur ville.

Autre exemple de déséquilibre: en Ile de France, pour une population très nombreuse (20% de la population française) et une très forte densité de compagnies, il n'existe toujours qu'un seul Centre Chorégraphique...

- On peut réfléchir à un financement par les organismes subventionneurs qui se ferait directement aux auteurs.

9. Les autres sources de financement

Y'a-t-il une alternative à l'aide publique ? Quels types de partenariats, mécénats, sponsoring, relations aux entreprises ... les chorégraphes travaillant en France peuvent-ils mettre en place pour fonctionner ? Les arts plastiques développent la notion de "relation aux entreprises" qui recouvre des partenariats divers : prêts ou don de matériaux, mise à disposition de locaux, de moyens logistiques, etc.

Il faudrait communiquer davantage vers les entreprises, en faisant ressortir les avantages (fiscaux, en terme d'image de marque etc. du mécénat). Se renseigner sur les études déjà faites sur ce sujet.

10. La mutualisation

Comment mettre en place une mutualisation des informations, du matériel, de la diffusion, des lieux, des structures...

Comment mutualiser les possibilités de tournages vidéo, la réalisation d'outils de promotion...

11. Conventions et résidences

Faut-il essayer d'établir une charte ou un cadre contractuel incontestable pour celles-ci ? Détermination, pour les résidences, des pourcentages réels de financements accordés à la création artistique et ceux en fait destinés aux actions de sensibilisation. Il arrive parfois que près de 90% du budget soit destiné aux actions de sensibilisation.

Sous le nom de résidences, on trouve des réalités très différentes. Il faudrait redéfinir ce qu'on entend par résidence.

Quelles actions mener ? Faut-il appeler au boycott de certaines résidences ?

Il faudrait aussi mener un travail auprès des chorégraphes, afin qu'ils précisent leur projet et qu'ainsi ils arrivent avec des idées de résidences très précises à proposer ; les appuyer dans leur démarche. Chorégraphes Associés peut être un lieu d'échange sur ces questions, pour faire aussi circuler les informations sur les situations concrètes.

12. Analyse comparée de la production en France et à l'étranger

Comparaison des composantes :

Statut du danseur, statut du chorégraphe, coût des productions, coût de l'emploi (les charges, les salaires moyens, le coût de la représentation), type de financements, diffusion...

Rechercher les études déjà menées sur ces questions

13. Quelles seraient les actions à mener en faveur d'une visibilité de la profession ?

Ce thème rejoint celui de la communication : quelles actions valoriseraient le métier et sa visibilité ?

- Colloques et tables rondes, triangulaires ou carrés

- Diffusion d'un agenda des manifestations chorégraphiques ou autres.

- Faut-il soutenir une manifestation de diffusion d'œuvres chorégraphiques choisies par des chorégraphes ?

- Réflexion sur une forme possible d'échanges de pratique de la chorégraphie et des autres composantes de notre métier.

Chorégraphes Associés a-t-il besoin de créer son propre organe de presse (papier ou Internet) ?

Peut-on organiser un partenariat avec un organe médiatique (presse, radio, émission sur le web...)

Peut-on s'associer à des événements existant déjà (ex : journée de la danse) ?

Ce thème peut se développer en fonction des opportunités, des initiatives personnelles, et des regroupements affinitaires.

14. Les rapports aux autres organisations professionnelles

Etablir un contact avec les autres organisations professionnelles d'auteurs ou d'interprètes (SYNAVI, ASCERB, SFA, 25 images, EAT, SNAC, SYNDEAC, Association des CCN...) pour comprendre leur fonctionnement, bénéficier de leurs expériences dans le domaine et peut-être à terme créer des actions communes.

- la communication avec des groupements de chorégraphes à l'étranger.

15. La discrimination

Sexisme, racisme, discriminations en fonction de l'orientation sexuelle, de l'âge, etc. La danse n'est pas épargnée. Il pourra s'agir de faire tout d'abord un état des lieux en travaillant sur certains documents (attributions de subventions, programmations etc.), en menant une enquête sous forme de questionnaire par exemple auprès des différents acteurs du secteur (chorégraphes, mais aussi diffuseurs, ...). De réfléchir aussi sur les valeurs légitimées. De penser enfin pourquoi la danse a tant de mal à être reconnue comme art à part entière. Pour bien entendu, proposer des actions concrètes.

A rattacher à la condition des interprètes